

Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19

ENJEU : Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) ont reçu des questions des médias concernant les conflits d'intérêts des membres du Groupe de travail sur les vaccins.

MESSAGES CLÉS

- **Le Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19 a été créé pour fournir des conseils d'experts au gouvernement du Canada sur le développement, l'accès et la fabrication de vaccins contre la COVID-19.**
- **Le Groupe de travail rallie des experts de premier plan issus du monde universitaire, de la recherche et de l'industrie qui ont des capacités avérées dans le développement et la commercialisation de vaccins.**
- **Les conseils du Groupe de travail complètent la diligence raisonnable et l'analyse effectuée par ISDE, Santé Canada, Services publics et Approvisionnement Canada et d'autres.**
- **Le Groupe de travail a mis en place un processus solide de gestion des conflits d'intérêts, qui est conforme aux pratiques d'autres organismes consultatifs externes bénévoles auprès des gouvernements et qui incarne les meilleures pratiques internationales.**
- **Les membres du Groupe de travail sont des experts scientifiques et industriels chevronnés qui donnent bénévolement de leur temps pour aider à garantir que le gouvernement prend des décisions fondées sur des preuves solides afin de protéger la santé et la sécurité des Canadiens pendant la pandémie.**

MESSAGES SUPPLÉMENTAIRES

- Le Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19 rallie des experts du monde universitaire, de la recherche et de l'industrie qui ont des capacités avérées dans le développement et la commercialisation de vaccins.
- Les membres du Groupe de travail sont des experts scientifiques et industriels chevronnés qui donnent de leur temps et se mettent au service du Canada pendant la crise provoquée par la pandémie de COVID-19.
- Depuis le mois de juin, les membres ont travaillé sans relâche pour étudier, examiner et débattre des nombreuses options disponibles en matière de vaccins et de biofabrication, afin que les décisions du gouvernement soient fondées sur les meilleures preuves et les meilleurs avis scientifiques disponibles.
- Le Groupe de travail a conseillé le gouvernement sur un certain nombre de vaccins candidats, ainsi que sur les possibilités de biofabrication.
- Les recommandations du Groupe de travail concernant les vaccins candidats à suivre sont largement conformes aux décisions prises par d'autres juridictions.

Dernière révision : 21 septembre 2020

- Le travail important du Groupe de travail soutient les efforts entrepris par le gouvernement pour garantir l'accès à des vaccins candidats prometteurs et à des capacités de biofabrication.
- Le gouvernement continuera à explorer et à poursuivre toutes les options prometteuses afin d'assurer un approvisionnement sûr en vaccins potentiels et de protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Si l'on insiste sur la récente démission de l'un des membres du Groupe de travail (D^r Gary Kobinger) :

- Le gouvernement remercie le D^r Kobinger pour sa participation et son service public en tant que membre du Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19.
- En tant qu'experts et chefs de file de l'industrie, les membres du Groupe de travail fournissent des données précieuses - tous à titre bénévole - pour aider le gouvernement à prendre des décisions fondées sur des preuves solides afin de protéger la santé et la sécurité des Canadiens pendant la pandémie.
- Depuis juin 2020, le Groupe de travail et son sous-comité de biofabrication ont examiné et fourni des conseils sur de nombreuses propositions nationales de vaccins et de biofabrication et sur des vaccins candidats internationaux.
- Les membres du Groupe de travail se sont engagés à assurer la transparence et à s'abstenir de fournir des conseils sur des projets en cas de conflit d'intérêts
- Dans 23 cas, un membre du Groupe de travail a déclaré un conflit d'intérêts concernant une proposition ou un candidat précis et s'est formellement récusé - ne participant pas aux délibérations ou à la formulation d'un avis.
- Le protocole relatif aux conflits d'intérêts disponible sur le site Web du CNRC est conforme aux normes applicables aux autres organismes consultatifs externes bénévoles du gouvernement et incarne les meilleures pratiques internationales.

Si l'on insiste sur les divergences d'opinions au sein du Groupe de travail sur les vaccins :

- Le Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19 rallie des experts du monde universitaire, de la recherche et de l'industrie qui ont des capacités avérées dans le développement et la commercialisation de vaccins.
- Le débat libre et ouvert entre les membres du Groupe de travail constitue une partie importante du processus de délibération.
- Lorsque les scientifiques et les autres experts ne sont pas d'accord, la discussion qui s'ensuit contribue à la qualité des conseils que le gouvernement reçoit.

Si l'on insiste sur le fait que les réunions du Groupe de travail sur les vaccins doivent être ouvertes aux médias/au public :

- Le Groupe de travail sur les vaccins examine des renseignements commercialement confidentiels et sensibles, et les discussions se déroulent en toute confidentialité.
- En conséquence, tous les membres du Groupe de travail ont signé des accords de non-divulgateion.
- Les membres du Groupe de travail continuent à se mettre à la disposition des médias et du public pour parler de leur travail bénévole de manière ouverte et transparente.

Si l'on insiste sur la raison pour laquelle le gouvernement a mis en place un organisme dont les membres ont des conflits d'intérêts :

- Le Groupe de travail sur les vaccins a été créé pour fournir des conseils au gouvernement du Canada sur le développement, l'accès et la fabrication de vaccins contre la COVID-19.
- Les membres du Groupe de travail ont été nommés en raison de leur grande expérience dans le développement et la commercialisation de vaccins - une expérience qui est essentielle pour fournir les meilleurs conseils possible au gouvernement.
- En tant qu'experts ayant une expérience approfondie dans ce domaine, les membres du Groupe de travail ont naturellement des liens avec diverses entreprises dans leur domaine de compétence.
- Le Groupe de travail a mis en place un protocole rigoureux pour gérer les conflits d'intérêts potentiels.
- L'approche du Canada est conforme à celle d'autres pays, dont le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la France.

Si l'on insiste pour savoir si le gouvernement poursuit une bonne stratégie :

- Le gouvernement du Canada poursuit une approche de portefeuille équilibré pour les vaccins candidats contre la COVID-19, et investit intentionnellement dans différents types de vaccins afin de garantir que le Canada ait accès aux vaccins les plus sûrs et les plus efficaces qui deviennent disponibles.
- Le gouvernement prend ses décisions en fonction des meilleurs conseils d'experts possibles, conformément à l'approche et aux mesures prises par d'autres pays, notamment le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la France.

Si l'on insiste plus généralement sur la question de savoir qui doit être informé des conflits d'intérêts :

- Le Groupe de travail a mis en place un protocole rigoureux pour gérer les conflits d'intérêts potentiels.
- En général, les experts déclarent les conflits d'intérêts lorsqu'ils fournissent des conseils, parlent ou publient à l'intention du destinataire - par exemple, si la recherche est publiée dans une publication scientifique, tout conflit d'intérêts est indiqué au lecteur dans l'article.
- C'est également le cas lorsque les experts fournissent des conseils ou des recommandations au gouvernement : les conflits d'intérêts sont divulgués, documentés, et l'expert se récuse lorsqu'un conflit d'intérêts existe.

Si l'on insiste sur la façon dont fonctionne le contrôle des conflits d'intérêts :

- Le Groupe de travail a mis en place un protocole rigoureux pour gérer les conflits d'intérêts potentiels.
- Au cours de l'évaluation des projets à financer, il incombe aux membres de faire preuve de transparence quant à leurs intérêts et aux risques de conflit. Les personnes qui font l'objet d'un conflit d'intérêts doivent se récuser formellement.
- Chaque membre du Groupe de travail a signé un accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité, et a rempli et signé un formulaire de déclaration de conflit d'intérêts.
- Au début de chaque réunion, les coprésidents demandent aux membres de déclarer tout conflit d'intérêts avec les points à l'ordre du jour de cette réunion et demandent aux membres qui ont un conflit d'intérêts disqualifiant de se récuser de cette discussion.
- Dans 23 cas, un membre du Groupe de travail a déclaré un conflit d'intérêts concernant une proposition ou un candidat précis et s'est formellement récuse - ne participant pas aux délibérations ou à la formulation d'un avis.
- Le protocole relatif aux conflits d'intérêts est accessible au public sur le site Web du CNRC.

Si l'on insiste sur ce qui est considéré comme un conflit d'intérêts disqualifiant :

- Un conflit d'intérêts disqualifiant comprend un avantage financier direct ou indirect, des relations personnelles étroites (tant positives que négatives), des loyautés institutionnelles/régionales indues et d'autres influences qui pourraient brouiller une évaluation objective.

Si l'on insiste sur combien de fois les membres du Groupe de travail se sont récusés en raison d'un conflit d'intérêts :

- Depuis juin 2020, le Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19 et son sous-comité de biofabrication ont examiné et fourni des conseils sur de nombreuses propositions nationales de vaccins et de biofabrication et sur des vaccins candidats internationaux.
- Dans 23 cas, un membre du Groupe de travail a déclaré un conflit d'intérêts concernant une proposition ou un candidat précis et s'est formellement récuse - ne participant pas aux délibérations ou à la formulation d'un avis.

Si l'on insiste sur la raison pour laquelle les déclarations de conflit d'intérêts ne sont pas inscrites publiquement dans le registre :

- Le Groupe de travail a mis en place un protocole rigoureux pour gérer les conflits d'intérêts potentiels.
- Le processus formel a été établi dès le départ pour que les membres déclarent leurs intérêts et se récuser des délibérations en cas de conflit d'intérêts.
- Ces déclarations ont été contrôlées et formellement documentées par le secrétariat du Groupe de travail, tout comme les accords sur les conflits d'intérêts et la confidentialité qui ont été soumis.
- En tant qu'organisme consultatif externe bénévole, les membres du Groupe de travail ne sont pas titulaires d'une charge publique et ne soumettent pas leurs déclarations de conflit d'intérêts au registre public. Les dossiers du groupe de travail, y compris ses recommandations au gouvernement, sont enregistrés dans les fichiers officiels du département d'ISDE.
- Ce processus est conforme à celui d'autres organismes consultatifs externes bénévoles auprès du gouvernement.

Si l'on insiste sur les consultations avec le commissaire à l'éthique :

- Les membres du Groupe de travail ne sont pas des titulaires de charges publiques.
- En tant qu'organisme consultatif externe bénévole, les membres ne font pas de déclaration au commissaire à l'éthique. Les conflits d'intérêts et les accords de confidentialité des membres sont signalés à ISDE et au secrétariat, et tous les membres se récuser d'une recommandation lorsqu'ils sont jugés en conflit d'intérêts.
- Toutes les recommandations du Groupe de travail et les dossiers de récusation sont officiellement communiqués par écrit aux ministres responsables et sont conservés dans le cadre des dossiers officiels d'ISDE. Ce processus est entièrement conforme à celui d'autres organismes consultatifs externes bénévoles auprès du gouvernement.

CONTEXTE

Le 5 août 2020, le ministre Bains et la ministre Anand ont annoncé la création et la composition du Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19. Le mandat du Groupe de travail est de conseiller le gouvernement du Canada sur la stratégie canadienne de vaccination contre la COVID-19, en mettant l'accent sur les investissements visant à soutenir le développement et la production d'un vaccin sûr et efficace pour les Canadiens.

Depuis juin 2020, le Groupe de travail donne des conseils sur la façon de donner la priorité aux projets de vaccins visant à soutenir des activités au Canada, de trouver des vaccins candidats internationaux présentant un intérêt pour le Canada et de se mettre en relation avec leurs fabricants, et d'envisager des options pour fabriquer les vaccins contre la COVID-19 les plus prometteurs. Le Groupe de travail compte 12 membres, dont deux coprésidents. Quatre hauts fonctionnaires fédéraux sont également membres d'office. Le Groupe de travail sera en place pour une période d'au moins 12 mois, sous réserve d'une prolongation à la discrétion du gouvernement du Canada.

Le mandat du Groupe de travail est de conseiller le gouvernement du Canada sur les vaccins contre la COVID-19, ce qui peut inclure :

- Donner la priorité aux projets de vaccins qui cherchent à obtenir un soutien pour des activités au Canada.
- Attirer au Canada des vaccins candidats non canadiens prometteurs, ou s'associer à des développeurs de vaccins candidats non canadiens.
- Optimiser les outils nécessaires pour le développement de vaccins.
- Soutenir une recherche et un développement efficaces, ainsi que la coordination de la chaîne d'approvisionnement pour les projets de vaccins contre la COVID-19.
- Faciliter les solutions pour la fabrication des vaccins contre la COVID-19 les plus prometteurs au Canada.
- Déterminer les possibilités d'améliorer la connectivité des entreprises au niveau mondial afin de garantir l'accès aux vaccins avec les principaux commanditaires commerciaux.

Le Groupe de travail examine les propositions de vaccins soumises à ISDE pour obtenir un financement du Fonds d'innovation stratégique (FIS). Une fois l'examen terminé, il conseille le ministre de la Santé et le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie aux fins d'examen et de soutien. ISDE procède ensuite à la vérification interne finale des propositions de projet et soumet une analyse et des conseils au ministre de l'Innovation, de la Science et de l'Industrie, qui a le pouvoir de décision en ce qui concerne les décisions de financement du FIS.

PRÉPARATION ET APPROBATIONS

Personne-ressource du Solution de gestion de cas partagée (SGCP) : James Lewis, directeur, 613-720-2717

Approbation du SGPS : Vicky Eatrvides, sous-ministre adjointe, 613-292-4016

Approbation du secteur : Mitch Davies, sous-ministre adjoint principal, 343-291-2116